

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA MOSELLE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Aux trois dernières années de stabilité des dépôts de dossiers (1461 en 2021, 1460 en 2022, 1468 en 2023) succède une reprise des dépôts de dossiers en 2024 (1583 soit +7,8%), du fait d'une situation économique moins favorable. Cette hausse est moins prononcée qu'en Grand Est (+10,3%) et qu'au plan national (+10,8%). En regard de l'année 2019 dite de référence, avant la pandémie, le nombre de dossiers déposés demeure en baisse (-9,3%), à l'instar de l'évolution, à la baisse donc, observée depuis 2014.

La part des redépôts diminue pour la troisième année consécutive. En Moselle, elle passe de 35,7 % en 2023 à 33,1 % en 2024. Cet indicateur est plus favorable qu'en Grand Est (36,2 %) et en France dans son ensemble (35,9 %), l'écart s'amenuisant toutefois.

Le nombre de dossiers déposés en ligne poursuit sa progression. Entre 2022 et 2024, ce mode de saisine de la commission est passé de 12,2 % des dossiers à 19,5 %. Il dépasse à nouveau le niveau observé en Grand Est (17 %) et approche davantage celui observé sur le plan national (20,1 %).

Recevabilité et orientation

L'intégralité des dossiers déposés ont bénéficié d'une orientation dans le délai légal de trois mois.

Les décisions d'irrecevabilité se sont accrues à hauteur de 9,4%, après une relative stabilité ces dernières années. Il s'agit d'un point d'attention, ce pourcentage s'inscrivant désormais au-delà des taux observés tant au plan régional (7,2%) qu'au plan national (7,8%).

Par motif d'irrecevabilité, la part de dossiers avec absence de bonne foi du débiteur en Moselle est proche (21,2% en 2024) des taux régionaux (19,5%) et nationaux (18,3%). *A contrario*, la proportion de dossiers déclarés inéligibles, notamment du fait du statut du demandeur (commerçant, artisan, autoentrepreneur...), reste le motif prépondérant (49,3%) d'inéligibilité.

La part des dossiers sans perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs, orientés en rétablissement personnel, diminue à nouveau (43,2 % en 2023, 40,3% en 2024). Elle demeure inférieure à celle observée en Grand Est (43,2 %) et supérieure à celle de la France (38,9 %). Ce constat est à relier avec la proportion de dossiers orientés avec une capacité de remboursement négative et absence de biens immobiliers, à nouveau en baisse (43,3% en 2023, 43,1% en 2024).

La proportion des dossiers avec réaménagement des dettes s'inscrit en hausse pour le département (56,5% en 2023, 59,5% en 2024), supérieure à la région (56,7%) mais en deçà du niveau en national (60,8%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Même si le nombre de dossiers traités par la Commission de la Moselle a augmenté (+ 4,2 % d'une année à l'autre), les stocks se sont alourdis (719 en 2023, 787 en 2024).

JA CB

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La répartition des mesures imposées avec ou sans effacement partiel, stable (41,9% en 2023, 41,3% en 2024) en Moselle, est proche de la tendance de la région (41,4%) et à nouveau en deçà du national (43%).

La part des rétablissements personnel diminue de plus de 5 points (40,9% en 2023, 35,4% en 2024) dans le département, en deçà désormais du pourcentage dans la région (38,5%), et demeurant légèrement supérieur au taux observé en national (34,5%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2024, la part des solutions pérennes diminue dans le département (91% en 2023, 88,5% en 2024) passant légèrement en dessous du pourcentage observé dans la région (89,1%), mais demeurant toutefois supérieur au national (84,2%).

En parallèle, les solutions d'attente sont en plus grande proportion en Moselle (11,5 %) que dans le Grand Est (10,9 %) tout en restant inférieures à la part constatée au niveau national (15,8 %).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Une réunion d'échanges avec les magistrats et le secrétariat de la commission a permis une meilleure articulation entre les acteurs et un pointage des dossiers en stock.
Commission de Coordination des Actions de Prévention des actions d'EXpulsion (C.C.A.P.EX.)	1	Reprise de contact de l'A.D.I.L. et de la C.C.A.P.EX. pour la refonte de la charte en 2025. Maintien des envois mensuels des dossiers recevables.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, C.A.F., F.S.L.)	<i>Nombre de réunions : 39 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 511</i>	511 intervenants sociaux formés en 2024 pour 39 actions
Rencontre avec l'U.N.C.C.A.S. dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 23</i>	Participation à une conférence sur le solidarité locale organisée par le C.C.A.S. de Thionville et une action au C.C.A.S. de Florange
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 21</i>	Interventions dans 3 structures d'aide, le Centre social Le Lierre, Gem'Theo, l'Association Relais amical dans le cadre des journées de lutte contre l'illettrisme.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Actions d'informations avec l'U.D.A.F. et les Points Conseil Budget (P.C.B.), France Travail et leurs conseillers
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		94 enseignants formés à travers des actions en collèges et lycées, maintien des formations de partenariat avec le conseil départemental, intégration du plan de formation de l'I.R.T.S.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité 2023 et les nouvelles modalités de calcul des capacités de remboursement dans les dossiers de surendettement. En outre, il a été abordé les conditions de la mise en œuvre de la loi A.P.I. par les tribunaux et les difficultés pratiques de recensement des dettes. Des échanges ont permis d'améliorer la communication sur les mesures précédentes, de réfléchir à l'analyse des situations sans capacité de remboursement. Le secrétariat a adressé aux magistrats un inventaire des dossiers par tribunal afin de pouvoir assurer la concordance avec les dossiers en leur possession.

Relations avec la Commission de Coordination des Actions de Prévention des actions d'EXpulsion (C.C.A.P.EX.) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Le secrétariat de la commission dispose d'un contact auprès de la C.C.A.P.EX. afin de mettre en place une coopération entre les deux services lorsque cela s'avère utile. Les échanges se font par voie dématérialisée grâce à l'application EXPLOC : la liste des dossiers recevables au titre du surendettement et comportant une dette locative concernant le loyer actuel y est mise à disposition.

² (organisées ou participation)

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental de Moselle, deux journées de formation ont été organisées auprès des travailleurs sociaux. En outre, une journée d'information a été dispensée auprès de la C.A.F. de la Moselle. Par ailleurs, un partenariat a été noué avec l'I.R.T.S. et s'est concrétisé en 2024 avec deux sessions de formation auprès des étudiants.

Des actions spécifiques ont été mises en place avec certains acteurs et notamment :

- Le quartier des peines aménagées où cinq sessions de formation ont été réalisées pour le public cible ;
- Des interventions auprès de la Mission Locale de Sarreguemines ;
- Des interventions auprès de l'association A.S.B.H. ;

En 2024, une réunion de coordination des Points Conseil Budget a été organisée *via* la D.D.E.T.S. avec une participation de la Banque de France.

Enfin, la Banque de France a réuni à deux reprises le C.D.I.F. – Comité Départemental de l'Inclusion Financière– au cours de l'année.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La mise en œuvre de la loi A.P.I. pour les professionnels est encore balbutiante et la coordination entre les différents acteurs doit se poursuivre. Le taux d'irrecevabilité des dossiers pour des motifs d'inéligibilité a progressé en 2024.
- Les procédures d'expulsion et problématiques d'adjudication pourraient entrer complètement dans les dispositions de suspension de poursuites automatiques liées à la recevabilité. Il en est de même d'une communication automatique avec les greffes chargés des saisies sur rémunération.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Le microcrédit est un outil qui doit être réactif pour faire face à des situations d'urgence. Le dispositif inclus dans le nouveau règlement intérieur permettra la fluidité des décisions, via la délégation de signature au secrétaire. Il n'en demeure pas moins que malgré une promotion accrue, il y a beaucoup de freins à la constitution des dossiers.
- La généralisation au niveau des commissions de surendettement des appels aux débiteurs en amont et en aval de la procédure va permettre d'améliorer la compréhension des mesures et de calcul des capacités de remboursement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Le secret professionnel est parfois un frein pour certains acteurs sociaux lorsqu'ils n'ont pas été à l'initiative du dépôt de dossier.
- Il existe toujours des difficultés relatives aux créanciers, liées aux nombreux chargés de recouvrement ou nouveaux acteurs suite à des rachats de créances par exemple. L'outil informatique n'est pas non plus forcément très convivial, alors que la dématérialisation des liens créanciers concerne 80% des dossiers environ. En outre, les huissiers ne sont pas toujours prévenus de la recevabilité des dossiers, ce qui peut encore impliquer des poursuites résiduelles inadaptées.

Date : 24 février 2025

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	1 468	1 583	7,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	35,7%	33,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,1%	8,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 359	1 307	-3,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,6%	7,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	79	146	84,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	25,3%	24,0%	
Dossiers orientés par la commission	1 366	1 317	-3,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,3%	43,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,2%	40,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,5%	59,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 483	1 545	4,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,7%	8,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,3%	9,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,9%	35,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,1%	5,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,1%	2,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,0%	2,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,9%	41,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	37,0%	34,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,5%	15,8%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,9%	6,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,0%	72,9%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	11	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	12	

MA CB

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	9,4 %	7,2 %	7,8 %
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,4 %	38,5 %	34,5 %
Part des plans conventionnels conclus*	5,6 %	6,3 %	6,5 %
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,3 %	41,4 %	43,0 %
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,9 %	76,8 %	70,9 %

*en % de dossiers traités

MD LB

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
MOSELLE	Dettes financières	38885	1016	5131	77,5%	80,4%	15515	4
	dont dettes immobilières	12915	127	189	25,8%	10,1%	89388	1
	dont dettes à la consommation	25033	931	4218	49,9%	73,7%	14342	3
	dont autres dettes financières	937	582	724	1,9%	46,1%	800	1
	Dettes de charges courantes	6330	971	3258	12,6%	76,9%	3706	3
	Autres dettes	4928	686	1580	9,8%	54,3%	1845	2
	Endettement global	50143	1263	9969	100%	100%	18531	7

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GRAND EST	Dettes financières	241309	7367	35063	71,7%	79,5%	14452	4
	dont dettes immobilières	82230	839	1292	24,4%	9,1%	86630	1
	dont dettes à la consommation	152945	6649	28652	45,5%	71,7%	13897	3
	dont autres dettes financières	6134	4185	5119	1,8%	45,2%	701	1
	Dettes de charges courantes	47388	7269	24727	14,1%	78,4%	3768	3
	Autres dettes	74695	5236	11424	14,2%	56,5%	1861	2
	Endettement global	336392	9268	71214	100%	100%	17485	7

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France

FA CB

